

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

**AVIS PUBLIC DE CONSULTATION
AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT N° 642 INTITULÉ : « RÈGLEMENT NUMÉRO 642 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NO. 620 AFIN DE MODIFIER
LES PROJETS ADMISSIBLES AINSI QUE LES CRITÈRES D'ÉVALUATION »**

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 1^{er} mars 2021, le conseil de la Ville de Waterville a adopté par résolution le projet de règlement n° 642 intitulé : « *Règlement numéro 642 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble 620 afin de modifier les projets admissibles ainsi que les critères d'évaluation* ».

Ce règlement a pour objet de permettre que les projets en lien avec les commerces contraignants et les commerces de grande surface soit admissible à une demande dans les zones « PAT ». Ce règlement a également pour objet d'ajouter un critère d'analyse et les documents à soumettre en lien avec les mesures d'atténuation des nuisances potentielles liées au projet.

Le projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le **6 avril 2021, à 19 h**, par écrit ou par visioconférence.

Date limite de réception des avis écrits ou d'inscription à la visioconférence : 6 avril à 16h

Par courrier à l'adresse suivante :
Ville de Waterville
170, rue Principale Sud
Waterville, Québec J0B 3H0

Par courriel à l'adresse suivante :
dg@waterville.ca

Cette mesure exceptionnelle de consultation publique écrite et par visioconférence a été prise conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 dans le cadre de l'urgence sanitaire dû à la Covid-19.

Au cours de cette assemblée, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté sur notre site web au www.waterville.ca sous l'onglet municipalité dans la section avis public ou au bureau de la Ville aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Donné à Waterville, ce 4 mars 2021.

Nathalie Isabelle
Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière